

Consociation du Conseil Municipal.

M. le Maire, les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, à 8 heures du matin, le Dimanche, 25 Février, pour une session extraordinaire.

Objet de la Séance:

1. Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources (loi du 14 juillet 1905)
2. Requête Brunellière - Dapière.
3. Dénombrement de la population, Instruction.
4. Création d'un 4^e emploi de facteur dans les agglomérations de Haute-Loire, Nérhoux et Trementault.

Communications

Reçu, le 19 Février 1906.

Le Maire,
E. Bourgeois

Séance du 25 Février 1906.

Annuité neuf cent six, le vingt cinq février 1906, à 8 heures du matin, le Conseil Municipal de la Commune de

Reçu, signifié, enregistré par M. le Maire, et est approuvé au vu et au vu de ces séances, sous la présidence de M. Guillard, premier adjoint

pour la session officielle de ce jour (suite),
Présents: M. M. Rambaud, Patton, Moreau, Fauquet, Guéron, Lafite, Laxon, Jancelet, Deluque, Geyeau, Larçon, Figer, Guillard, Papuau, Pater, Gabannac et Gaudret.
Absents: M. M. Jancelet et Perrin.
Excusés: M. M. Sauvage, Clerpau, Limgue et Leneau.

Le Conseil ayant décidé à l'unanimité de continuer la session de ce jour, M. Liger a maintenu l'ordre du jour, accepté. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables par la réassurance (Loi du 14 juillet 1905)

M. le Président a une dernière fois à l'ordre du jour l'ordre relatif à l'opportunité de l'application aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, par la réassurance, en ce qui concerne la loi du 14 juillet 1905, et invite le Conseil à se prononcer sur cette allocation mensuelle attribuée à un individu pour le vieillards, pour son entretien, à l'annuelle.

Le Conseil a voté en faveur de l'élaboration de cette allocation à un minimum de 5 francs par mois. — Toutefois ce secours pourra être porté jusqu'à un maximum de 15 francs les vieillards les plus nécessiteux.

Requête introductive d'instance par M. Bernadette qui a fait valoir un préjudice causé à sa propriété par suite de la construction des porcs à la ferme (Chemin vicinal de petite communication N° 4) et demande au Conseil de révoquer la nomination et un expert.

M. le Président a communiqué au Conseil le dossier de cette affaire et rappelle les délibérations des 9 juillet, 30 juillet et 24 décembre 1905, et l'avis rapporté par M. le Secrétaire général. Il invite le Conseil à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, vu toutes les pièces produites, Considérant que le rapport de M. l'Agent-voier conclut à un dommage de 200 francs à l. Bernadette, bien qu'il n'ait pu être constaté que la commune ne pouvait être tenue responsable, l'autant plus que le dommage était nu important.

Considérant que l'offre faite et notifiée à ce propriétaire avait été refusée, et que dans sa requête, il demande l'expertise de Conseil pour en finir avec cette affaire d'importance qui malgré les pourvois réalisés et l'entêtement non placé de M. Bernadette, traîne depuis trop longtemps, décide d'expertise contradictoire et autorise M. le Maire

à faire choix d'un expert pour prendre
factes sur place avec l'expert ne pose pas
le réclamant

Dénombrement de la population.

Comme suite à la délibération du
sa séance du 29. Mai 1902, le Conseil
répartit entre chaque Conseil les tra-
vail du recensement de la population
par quartier.

Curage des ruisseaux.

Le Conseil Municipal demande le
curage du ruisseau de la Croix de Jère
dans la partie comprise entre le barrage
de la Vautte, à Bornie et celui de
Rezé partant aux abords de ce dernier
point.

Gare de Saint-Rouveau - Transport des marchandises à domicile.

Sur la proposition de M. Rambaud le
Conseil émet le vœu qu'il soit organisé un
service commercial de la région de service
par la gare de Saint-Rouveau l'Administration
des Chemins de fer de l'Etat veuille bien organiser
un service de transport à domicile des mar-
chandises de grande et petite vitesse.

Le Conseil renouvelle un vœu précédem-
ment émis en faveur de l'éclairage électrique
de la gare de Saint-Rouveau et d'ouvrir des
et de créer qu'une cinquième sera faite en conséquence
auprès de l'Administration des Chemins de
fer de l'Etat.

Création d'un 4^e emploi de facteur au Bureau des Postes de Saint-Rouveau

Comme suite à la précédente délibération
le Conseil est d'avis que l'Etat s'engage
à créer pour garantir la distribution
de 4^e facteurs pour servir les agglomérations
de la commune de Saint-Rouveau et de la commune
dont le recensement serait favorable à
la Commune renouvellant l'heure de la
distribution et commençant le service à 7 heures.

Rec

Don

à la
un
de

Recette auxiliaire des Costes à Bruclemoult. Pétition
des habitants.

Le nom des collègues et des habitants de la région des Sts. M. Ozeau et une protestation en réponse à la dernière délibération du Conseil municipal approuvant l'installation de cette recette.

Après une longue discussion à laquelle à laquelle prennent part tous les membres présents pour la proposition de M. Ozeau, le Conseil passe au vote sur la question soumise par M. le Président: Le Conseil est-il d'avis de renvoyer sur sa décision et de maintenir la création d'une recette auxiliaire des Costes à Bruclemoult? Le vote donne les résultats suivants:

Nombre de votants	17
Suffrages exprimés	17
Pour la création	15
Contre	1
Bulletin blanc	1 } 17.

Le Conseil décide qu'une démarche sera faite pour que la mère Thomas avec sa fille soit hospitalisée à la Maison St. Paul.

Une proposition de M. Vigier est également prise en considération relative à l'aménagement des chemins ruraux de la Commune.

Staubaud, A. Per, E. Fauquet, F. Lemaire, G. Guérol, M. Bour, P. Lige, G. Garnier, M. Pétin, P. Babonneaux, J. Gauthier, A. Bahaud, Signé

Consociation du Conseil municipal.

M. Les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie, à 8 heures du soir, le 14 février prochain, pour une séance extraordinaire.

C'est de la séance: Denis supplémentaires sur cimetières St. Paul. Regd, le 10 février 1906. L. Fauquet